

Le pont Mis-et-Thiennot inauguré



Lors de la pose de la plaque commémorative, en présence d'élus des vingt-trois communes, des membres du comité de soutien et des familles.

© Photo NR

Samedi matin, de nombreux élus étaient présents, au lieu-dit Le Grand-Moulin, pour le baptême du pont Mis-et-Thiennot. Une cérémonie en présence des membres du comité de soutien Mis et Thiennot, de leurs familles, et des représentants des vingt-trois communes de l'Indre et du Cher défendant la cause de Mis et Thiennot. Christian Pineau, au nom du comité de soutien, natif de Luçay-le-Mâle, a remercié le maire, Bruno Taillandier. « *En proposant à votre conseil municipal d'attribuer le nom de Mis et Thiennot au pont du Grand-Moulin, récemment refait, vous vous inscrivez dans la liste des maires qui luttent à nos côtés pour crier haut et fort que Raymond Mis et Gabriel Thiennot sont innocents du crime pour lequel ils ont été condamnés.* » La révolte d'un homme contre cette injustice relance, en 1980, l'affaire Mis et Thiennot. Léandre Boizeau, s'appuyant sur les minutes du procès qu'il a pu consulter, publie un livre choc, qui fera référence, intitulé *Ils sont innocents*. Un comité de soutien se crée, qui mène le combat, apportant de nombreux faits nouveaux susceptibles d'amener à la révision des procès. Une loi Mis et Thiennot est votée à cet effet, en 1989. « *Rien n'y fait : la Haute Cour de justice s'enferme dans son déni. Balayant d'un coup de main l'évidence même, ne respectant pas plus la Convention internationale contre la torture que la France a signée en 1984, à New York. Mais la lutte continue. Vous faites de Luçay la 24e commune à soutenir la cause de Mis et de Thiennot* », a conclu Christian Pineau.